

Politique d'alerte

Septembre 2015

Secrétariat du Groupe

The London Television Centre Upper Ground London

London Tél : 0207 157 6565
SE1 9LT Email : groupsecretariat@itv.com

Alerte

Garanties offertes par ITV en vertu de la Politique d'alerte :

- L'emploi d'un lanceur d'alerte ne sera jamais menacé.
- Les représailles contre les lanceurs d'alerte ne sont pas tolérées.
- L'identité d'un lanceur d'alerte ne sera divulguée que si la loi l'exige (sous réserve de limites voir ci-dessous).

Confidentialité:

- ITV pourrait ne pas être en mesure de tirer au clair une préoccupation sans preuve.
- Vu que d'autres personnes pourraient deviner l'identité d'un lanceur d'alerte anonyme, ITV pourrait ne pas être en mesure de garantir une protection contre des représailles éventuelles.

Introduction

Nous avons tous eu, à un moment ou un autre, des préoccupations sur la façon dont les choses se déroulent au travail. Généralement, ces préoccupations sont facilement réglées. Toutefois lorsqu'elles n'ont pas trait à votre propre situation mais concernent un risque pour des collaborateurs, des clients ou la Société, il est parfois difficile de savoir ce qu'il faut faire. On peut citer les cas suivants à titre d'exemple :

- Malversations financières, irrégularités ou fraude ;
- Manquement à une obligation légale, de conformité ou réglementaire (y compris violation des codes locaux en matière de radiodiffusion ou de publicité) ;
- Dangers pour la santé, la sécurité ou l'environnement ;
- Activité criminelle ;
- Violation du Code de Conduite de la Société;
- Tentatives de dissimulation de l'un des faits précités.

Le fait de soulever une telle question pourrait susciter chez vous des inquiétudes et vous pourriez décider de garder cela pour vous, en pensant peut-être que cela ne vous regarde pas ou qu'il s'agit d'une simple suspicion. Vous pourriez également penser que le fait de soulever la question serait déloyal vis-à-vis de collaborateurs, de responsables ou de la Société elle-même. Vous avez peut-être même essayé de soulever la question mais ne vous êtes pas adressé à la bonne personne ou de la manière qui convenait, et vous ne savez pas comment aller plus loin dans votre démarche.

Le Conseil d'Administration et la direction d'ITV plc préféreraient que vous fassiez part de vos préoccupations le plus tôt possible, et cette politique a été conçue pour aider toutes les personnes qui travaillent au sein du Groupe de sociétés d'ITV à adopter la bonne marche à suivre, qu'il s'agisse d'un employé en CDI, en CDD ou intérimaire ou d'un sous-traitant.

Si quelque chose qui, selon vous, devrait être porté à la connaissance d'ITV ou être examiné, vous préoccupe, veuillez utiliser cette politique.

Si vous souhaitez présenter une réclamation ou un grief concernant votre propre situation, veuillez utiliser les Procédures d'Intimidation, de Harcèlement et de Griefs appropriées à votre domaine dans le Groupe.

Alerte Page 2 de 6

Le processus d'alerte décrit dans cette politique a trait à des préoccupations qui risqueraient de nuire à l'intérêt d'autres personnes ou d'ITV, y compris des préoccupations concernant des violations effectives ou potentielles à l'avenir en vertu de la politique de Fraude et anti-corruption d'ITV.

En cas de doute - osez en parler!

Nos Garanties

Votre sécurité

ITV vous garantit de ne prendre aucune mesure de représailles, et ne tolérera pas les représailles, contre toute personne qui fera part d'une préoccupation dans le cadre de cette politique. Du moment que vous agissez avec honnêteté, cela n'aura pas d'importance si votre préoccupation n'était pas fondée. Naturellement, ITV n'étend pas cette garantie à toute personne qui soulèverait avec malveillance une question sachant que ce qu'elle signale n'est pas vrai.

Confidentialité

ITV espère que, grâce à ces garanties, vous vous sentirez capable de faire part d'une préoccupation ouvertement. Nous sommes toutefois conscients que vous préféreriez peut-être, dans certaines circonstances, parler à quelqu'un en toute confidentialité. Si vous nous demandez de ne pas divulguer votre identité, nous ne le ferons pas sans votre autorisation, sauf si la loi l'exige. Cependant, vous devez comprendre que dans certains cas, ITV pourrait ne pas être en mesure de régler une préoccupation sans révéler votre identité, par exemple lorsque votre témoignage personnel est essentiel. Dans ce cas, nous discuterons avec vous de la possibilité et de la manière d'y donner suite.

Ce processus ne convient pas dans le cas des préoccupations signalées de manière anonyme (c.-à-d. lorsque quelqu'un ne veut pas donner son nom), parce que nous ne sommes alors pas capables de protéger cette personne contre des représailles éventuelles ou de lui donner un feedback et, en outre, parce que l'anonymat rend plus difficile l'enquête de la préoccupation signalée. En conséquence, bien qu'ITV considère toujours les faits signalés anonymement, vous ne devez pas présumer que nous serons en mesure de fournir des garanties de la même manière si vous faites part de vos préoccupations anonymement.

Manière dont ITV traitera la question

Une fois que vous aurez fait part de votre préoccupation, ITV l'évaluera et considérera la mesure qui conviendra. Cela pourrait nécessiter un entretien informel, une enquête interne ou plus formelle. On vous indiquera qui sera chargé de l'affaire, comment contacter cette personne et quelle assistance supplémentaire pourrait vous être demandée. Si vous nous le demandez, nous vous enverrons un courrier résumant votre préoccupation et indiquant la manière dont ITV se propose de traiter l'affaire. Nous ne pourrons pas toujours vous indiquer la durée probable de l'enquête, mais nous nous efforcerons de vous tenir au courant de la situation.

Lorsque vous faites part de votre préoccupation, il serait utile que vous vous nous disiez comment, selon vous, l'affaire pourrait être réglée. Si vous avez un intérêt personnel dans cette affaire, vous devrez nous en informer dès le début. Si votre préoccupation relève plutôt des Procédures d'Intimidation, de Harcèlement et de Griefs, nous vous l'indiquerons.

Dans la mesure du possible, ITV vous informera du résultat de toute enquête, mais nous tenons à préciser que nous ne pourrons pas toujours vous informer des mesures disciplinaires, ou autres, si cela viole notre obligation de confidentialité envers une autre personne.

Alerte Page 3 de 6

Bien qu'ITV ne puisse pas garantir de répondre à toutes les questions soulevées de la manière souhaitée par l'employé, nous nous efforcerons toujours de traiter ses préoccupations équitablement et comme il se doit.

Une procédure de rapports est en place et, au final, le Comité d'Audit de TV plc Audit recevra et examinera les rapports de d'alerte.

Comment faire part d'une préoccupation

N'oubliez pas que vous n'avez pas besoin d'avoir une preuve irréfutable de malversation pour faire part d'une préoccupation à cet égard. Si vous ne savez pas si vous devez ou non faire part de votre préoccupation ou comment vous y prendre, ou si vous souhaitez être conseillé confidentiellement, vous pouvez contacter l'association caritative indépendante Public Concern at Work en appelant le **0800 008 6120** ou par courrier électronique à advice26@pcaw.co.uk.

Si vous appelez de l'étranger, les numéros verts suivants sont à votre disposition pour vous permettre de contacter gratuitement Public Concern at Work, qui offre des services de traduction si nécessaire.

Pays	Numéro vert
Australie	1800 205 106
Danemark	802 50538
Finlande	0800 918 152
France	0805 632 006
Allemagne	0800 101 3121
Norvège	800 10901
Suède	0200 214926
États-Unis	1 866 648 2080

Nous vous encourageons à suivre les étapes indiquées ci-dessous lorsque vous signalez une préoccupation. Ne menez pas votre propre enquête sur la question. Il est en outre important de ne pas en parler aux autres.

Marche à suivre :

1^{ère} étape

Si vous vous sentez capable de faire part de votre préoccupation ouvertement à votre supérieur hiérarchique, c'est la meilleure façon de procéder, verbalement ou par écrit.

2ème étape

Si vous ne sentez pas capable d'en parler avec votre supérieur hiérarchique ou si vous pensez qu'il n'a pas réglé correctement votre préoccupation au cours de la 1ère étape, faites-en part à un cadre supérieur, à votre Directeur général local ou à l'un des contacts désignés ci-dessous :

Domaine d'activité	Nom	Ligne directe	Email
Santé et Sécurité	Ruth Denyer	0207 157 3842	ruth.denyer@itv.com
Conformité des programmes	Chris Wissun	0207 157 3250	chris.wissun@itv.com
Conformité de la société	Eleanor Irving	0207 157 6563	eleanor.irving@itv.com
Achats	Andrew Newnham	0207 157 3152	andrew.newnham@itv.com
Service juridique central	Andrew Clayton	0207 157 6534	andrew.clayton@itv.com

Alerte Page 4 de 6

Finances	Sharjeel Suleman	0207 157 6560	sharjeel.suleman@itv.com
Studios Royaume-Uni	Justine Rodgers	0207 157 3435	justine.rodgers@itv.com
Radiodiffusion, Commercial et en ligne	Barry Matthews	0207 156 6708	barry.matthews@itv.com
RH Leeds/Manchester	Rachel Gledhill	0113 222 7062	rachel.gledhill@itv.com
RH Services partagés	Lucy Elliot	0207 157 6632	lucy.elliot@itv.com
RH Services	Leanne Fielden	0207 157 6624	leanne.fielden@itv.com
Global Entertainment/ Studios	Paul Lewis	0207 157 6532	paul.lewis@itv.com
internationaux			
The Garden	Scarlett Ewens	0207 620 6737	scarlett.ewens@thegardenproductions.tv
The Garden	Nicola Hill	0207 620 6704	nicola.hill@thegardenproductions.tv

Si vous êtes basé dans l'un de nos bureaux à l'étranger, vous pourrez obtenir la politique appropriée en vous adressant à votre contact RH.

3^{ème} étape

Si vous avez suivi les étapes précédentes et pensez que les malversations se poursuivent, ou si la question est tellement grave qu'elle ne peut pas être traitée en suivant l'une de ces étapes, veuillez vous adresser à l'un des contacts suivants :

Nom	Fonction	Ligne directe	Email
John Ormerod	Directeur non-exécutif, ITV plc	0776 832 3571	-
Helen Tautz	Directrice du Secrétariat et des Risques	0207 157 6554	helen.tautz@itv.com
	opérationnels		

Si vous souhaitez faire part de votre préoccupation en toute confidentialité, veuillez l'indiquer dès le début de façon à nous permettre de prendre les dispositions nécessaires.

Conseils externes

Si vous ne savez pas si vous devez ou non faire part de votre préoccupation ou comment vous y prendre, ou si vous souhaitez être conseillé confidentiellement, vous pouvez contacter l'association caritative indépendante Public Concern at Work en appelant le **0800 008 6120** ou par courrier électronique à **advice26@pcaw.co.uk**.

Vous pouvez également demander conseil à votre syndicat, si vous êtes syndiqué, ou à votre propre conseiller juridique.

ITV s'engage à respecter totalement les principes de bonne gouvernance et de responsabilité. Si une préoccupation concernant une malversation ne peut pas être réglée au sein d'ITV, une divulgation externe (à un organisme de réglementation ou plus largement) pourrait être légitime et appropriée dans certaines circonstances. Vous pourrez obtenir des conseils et des explications sur ces circonstances en vous adressant à Public Concern at Work.

Alerte Page 5 de 6

Informations supplémentaires

Public Concern at Work

www.pcaw.co.uk

Public Interest Disclosure Act

www.dti.gov.uk/er/individual/pidguide-pl502.htm

Ofcom

www.ofcom.org.uk

Advertising Standards Authority

www.asa.org.uk

Alerte Page 6 de 6